

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD516

présenté par

M. Villedieu, M. Blairy, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Cousin, M. de Fournas,
M. Dragon, M. Grenon, M. Marchio, Mme Alexandra Masson et M. Meurin

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 7 après le mot :

« intéressées »,

insérer les mots :

« ainsi que les professionnels issus du monde agricole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'associer les professionnels du monde agricole à l'établissement du programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture s'ils le souhaitent. Cette association permettra aux professionnels de fournir des conseils et d'adapter le programme d'orientation et de découverte aux réalités de terrain qu'ils sont les plus aptes à connaître.